

COMMUNE DE GRANDE-RIVIÈRE CHÂTEAU

Compte rendu de la réunion en visioconférence du conseil municipal

du jeudi 25 février 2021

Présents : Thierry BOURGEOIS, Thierry BURLET, CART-GRANDJEAN Mathilde, CART-LAMY Emmanuel, CHAMBELLAND Céline, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CREVOISIER Laurent, GEORGES Armand, LACROIX Fabienne, LEMARD Yvette, MARCAND Geoffroy, MUSSILLON Gilles, NEVERS David, PANTO GROSJEAN Francesca, ROB Murielle,

Absents excusés : CHABOD Virginie, SERVANT Alain, ZORDAN Séverine

Le compte rendu du 4 décembre est approuvé

1/ PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Un PLUi est un projet commun aux 8 communes de la Grandvallière. Il concerne tous les citoyens car il régit du droit du sol et doit être réfléchi et construit sous l'angle de l'intérêt général.

Le **PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable** est orienté sous 3 axes :

1/ maintenir un cadre de vie de qualité et maîtriser l'urbanisation

* créer un développement démographique adapté, cohérent et respectueux du territoire (produire les logements nécessaires pour les besoins de la population actuelle et future, favoriser la qualité et la diversité des types de logements...)

* continuer l'amélioration des services pour les habitants du Grandvaux (renforcer le bourg-centre de St Laurent, organiser l'implantation de nouveaux équipements et services adaptés au Grandvaux...)

* faire du paysage des atouts d'attractivité résidentielle (conserver des espaces ouverts, intégrer les nouveaux projets à leur environnement...)

2/ soutenir les filières économiques stratégiques du territoire

* préserver les activités économiques en lien avec l'agriculture et la forêt

* offrir au tourisme des conditions favorables à son développement

* valoriser les zones d'activités économiques pour œuvrer en faveur de l'emploi et des entreprises

3/ encourager un développement respectueux de l'identité environnementale du Grandvaux

*œuvrer pour la protection des richesses environnementales (préserver la ressource en eau, protéger la biodiversité)

* tendre vers une meilleure efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables (encourager les projets de production d'énergies renouvelables)

* éviter d'exposer de nouvelles populations aux risques connus en respectant la réglementation en vigueur et les préconisations relatives à l'ensemble des risques naturels (maîtriser l'urbanisation, protéger du risque inondation, se prémunir des nuisances sonores et olfactives)

2/ Inscription sentier au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)

Le groupe de travail sur les sentiers de randonnées de l'Office de tourisme propose de créer une boucle balisée au départ de Chaux-des-Prés et passant par la commune : Chaux-des-Prés → Moulin Morey → belvédère sur le fort → tourbière de Nanchez → belvédère du Duchet → Chaux-des-Prés

Pour cela, il est nécessaire d'ajouter au réseau PDIPR, auprès du département, le tronçon en pointillé sur la carte



Le conseil valide
l'inscription du sentier au
PDIPR

3/ Renouveau de l'adhésion au groupement d'achat pour l'électricité

En vue de la prochaine consultation pour l'électricité, le conseil municipal confirme son adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies auprès du SIDEC.

4/ Suppression du poste d'attaché territorial de 32h

Suite au départ en retraite de Maryse, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'attaché territorial de 32h à compter du 1^{er} janvier 2021.

5/ Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à un avancement de grade validé par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, concernant l'agent BERTHOD Milène, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et de créer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe avec une date d'avancement au 01/06/2020.

Le conseil décide également de modifier la durée hebdomadaire à 30h à compter du 1^{er} janvier 2021.

6/ Rôle affouage et ramonage

Les rôles sont affichés en Mairies, les réclamations seront reçues jusqu'au 1^{er} avril 2021.

Compte tenu des circonstances difficiles (bois scolytés, non vente des parcelles de bois), le ramonage d'une cheminée par habitation principale est maintenu mais les tarifs d'affouage seront revus à la hausse.

7/ Echange de terrain GAEC de la Perrire

Le GAEC de la Perrire demande un échange de terrain afin de construire un bâtiment de stockage de foin : Echange de 3 180 m² parcelle ZM 110 contre 5 190m² parcelle ZD 12.

Le conseil municipal valide cet échange et informe que les frais annexes (géomètre, notaire ...) sont à la charge du demandeur.

8/ Demande achat de terrain Maxime GOYARD

Le conseil municipal valide, avec 7 voix *POUR*, 3 *ABSTENTIONS* et 6 voix *CONTRE*, la demande de Maxime GOYARD concernant l'achat d'une partie de la parcelle ZH 88 pour environ 360m². Les frais annexes (géomètre, notaire ...) sont à la charge du demandeur.

Le prix de vente est fixé à 25€/m²



9/ Demande d'achat de terrain PELLETIER Denis

Le conseil municipal valide, avec 15 voix *POUR* et 1 *ABSTENTION*, la demande d'achat d'une partie de la parcelle AA 40 pour environ 100 m². Une servitude sera notifiée pour la conduite d'eau et le conseil demande que la barrière et le portail soient remis en état. Les frais annexes (géomètre, notaire ...) sont à la charge du demandeur.

Le prix de vente est fixé à 25€/m²



10/ Questions diverses

- 2 demandes d'achat de terrain à construire ont été reçues en mairie, elles sont à l'étude et en attente de l'évolution du PLUi.
- une demande de subvention via le plan de relance de l'Etat est à l'étude pour refaire l'isolation de la salle des fêtes de Château et changer les chaudières de l'école de l'Abbaye et de la mairie de Château.
- un courrier de Mathieu CONCLOIS demandant un miroir de signalisation routière a été reçu. Le conseil refuse la demande, le danger de sortie de la voie privée n'est pas avéré et le seul emplacement possible pour installer le miroir serait la façade de la Chapelle.
- des lots de bois par le nettoyage de parcelle vont être définis par la commission bois, pour les personnes intéressées, merci de venir s'inscrire en mairie.
- pour la réforme extérieure contre l'incendie, le conseil demande une étude au SIDEC

Le Maire

**Grande-Rivière
Château**

est sur

IntraMuros

Disponible sur
Google Play

Disponible sur
App Store

Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !

La commune adhère à l'application IntraMuros : cette application vous permet d'avoir les informations de votre commune :

- les comptes rendus des conseils municipaux
- informations diverses : don du sang, coupures d'électricité...

Il est possible de créer des comptes pour les associations, les entreprises, professionnels afin d'informer la population. Pour cela, merci de prendre contact avec la mairie.

N'hésitez pas à la télécharger !!